



Bilan du service GEMAPI & EAUX PLUVIALES URBAINES

Présentation en Commission Environnement – 12 février 2020

LA COMPÉTENCE EAUX PLUVIALES URBAINES

Compétence EPU ≠ compétence historiquement exercée par les communes

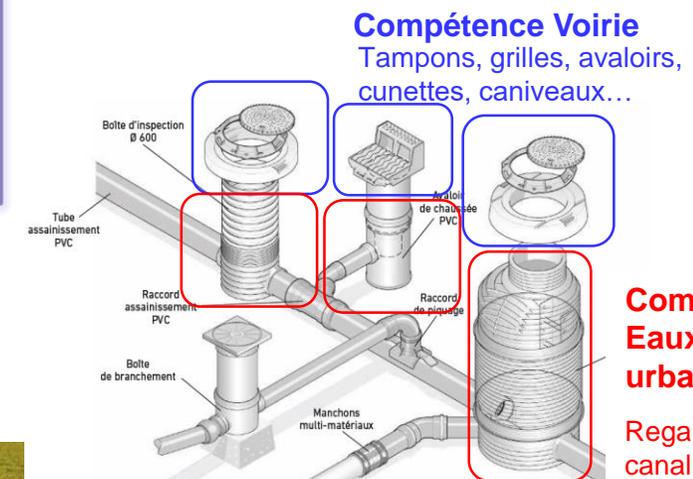
Le patrimoine EPU

L'ensemble des réseaux et ouvrages publics dédiés à la collecte, au stockage et au traitement des eaux pluviales situés dans les **zones U et AU** et les secteurs aval, qu'ils soient **enterrés ou superficiels** (fossés, bassins de rétention...)

L'intégration d'un ouvrage dans la compétence dépend, outre son statut (public), de **sa fonction** et **non de sa nature**

La compétence Eaux pluviales urbaines **s'arrête au droit du point de rejet aux cours d'eau**, qu'ils soient naturels ou aménagés (busés, canalisés, sous dalots...)

Les **accessoires de voirie**, les ouvrages collectant exclusivement des **eaux de voirie**, des **eaux de parkings, parcs ou équipements publics** restent du domaine du **gestionnaire de l'équipement**



4 ETP
+ 1,3 ETP encadrement

ASSURER L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE

Le patrimoine connu à ce jour :

1 300 km de réseaux

30 km de fossés

120 ouvrages (rétention, traitement...)

30 000 grilles et avaloirs

SUITES À DONNER :

SE DOTER D'UNE CARTOGRAPHIE DU PATRIMOINE EPU (+ SIG)

FINALISER LE RÈGLEMENT DE SERVICE

ASSURER CE NIVEAU DE SERVICE SUR TOUT LE TERRITOIRE

■ ENTRETIEN ASSURÉ EN RÉGIE

Diagnostiques, interventions d'urgence, interventions ponctuelles et isolées

En 2019 : 350 interventions, 97 sorties hydrocureuse (181H)

■ ENTRETIEN CONFIE À ORTEC (2019-2022)

Campagnes curatives et préventives, interventions difficiles (fraisages, routes à grande circulation), pompages grand volume...

En 2019 : 40 interventions, 190 000 €HT

■ GESTION DES POLLUTIONS TRANSITANT DANS LES RÉSEAUX

Procédure avec SDIS, OFB, police, Communes

En 2019 : 50 interventions dont 21 pollutions majeures (RCH), 15% du temps d'intervention de l'équipe

■ RÉPARATIONS COURANTES CONFIEES AU GROUPEMENT MITHIEUX (2019-2022)

En 2019 : 26 opérations, 300 000 €HT



LES TRAVAUX NEUFS – CELLULE EPU

0,8 ETP
+ 0,2 ETP
encadrement

Suivi des opérations engagées par les communes → maîtrise d'ouvrage déléguée

DÉFINIR ET PILOTER LES OPÉRATIONS DE TRAVAUX NEUFS

- TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU PATRIMOINE

En 2019 : 10 opérations, 5.1 M€HT

- TRAVAUX LIÉS AUX EXTENSIONS URBAINES

En 2019 : 4 opérations, 1.3M€HT



- GESTION DES ZONES DE DISSIPATION NATURELLE

0,2 ETP

Régularisation administrative de 4 zones existantes (Evires et St-Martin)

Préparation des travaux de remise en état des 4 zones

Traitement des demandes de raccordement

Travaux d'aménagement de 2 zones au Chef-Lieu d'Evires



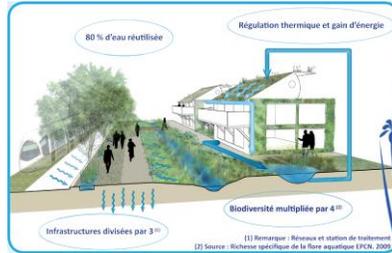
SUITES À DONNER :

ASSURER LE RENOUVELLEMENT DU PATRIMOINE

METTRE EN ŒUVRE LE PROGRAMME D'ACTION VALIDÉ PAR LE GRAND ANNECY SUR LA BASE DU SCHÉMA DIRECTEUR (SGA)

L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'URBANISME – CELLULE EPU

1 ETP
+ 0,2 ETP
encadrement



INSTRUCTION DES PERMIS ET CONTRÔLE

■ AVIS SUR LE VOLET EAUX PLUVIALES DES DEMANDES D'URBANISME

En 2019 : 115 demandes sur 21 communes

Renfort du cabinet Nicot

■ TRAITEMENT DES DEMANDES DE RACCORDEMENT

Conjointement à l'avis / demandes d'urbanisme

■ RENSEIGNEMENT DES PÉTITIONNAIRES

Envoi de **plans** de réseaux, **informations** en amont du dépôt des dossiers...

■ CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ DES TRAVAUX / AVIS DU GRAND ANNECY

Mission confiée au **SILA** (mutualisation avec contrôle eaux usées)

SUITES À DONNER :

ASSURER LA MISSION D'INSTRUCTION SUR TOUT LE TERRITOIRE

ACCOMPAGNER LA MISE EN ŒUVRE DU NOUVEAU ZONAGE

TRAVAILLER AVEC LES PÉTITIONNAIRES EN AMONT DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT

LA COMPÉTENCE **GeMAPI**

La GeMAPI

Prévention des inondations = Gestion des systèmes d'**endiguement** (régularisation administrative, étude diagnostic, entretien...)

Gestion des milieux aquatiques = opérations de **grande ampleur** (espaces de bon fonctionnement, zones humides, transport solide...)

L'entretien des berges et de la végétation : à la charge du **propriétaire riverain** ⚠
Intervention du GeMAPIen : **si défaut d'entretien généralisé ou caractère d'urgence**

Etroitement liée à des missions « hors GeMAPI » : maîtrise du ruissellement, lutte contre la pollution, protection des ressources en eau, animation et concertation...

SUITES À DONNER :

CLARIFIER LA COMPÉTENCE GeMAPI DU GRAND ANNECY (MISSIONS ET CONDITIONS D'INTERVENTION, NIVEAU DE SERVICE ET D'AMBITION, MOYENS FINANCIERS ET FISCALITÉ ASSOCIÉE)

... ET LES COMPÉTENCES HORS GeMAPI !

L'ORGANISATION DE LA GEMAPI : LA COLLABORATION AVEC LES SYNDICATS

7/8


Compétence intégralement transférée

Compétence <u>partagée</u> Transfert en 2022

Compétence intégralement transférée

Compétence intégralement transférée en cours de délibération



LA MISE EN ŒUVRE DE LA GEMAPI

1 ETP
+ 0,1 ETP
encadrement



MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS DU CONTRAT DE BASSIN



Collaboration avec le SILA =
structure animatrice du contrat
de bassin

20 opérations GeMAPI programmées sur la période 2017-2019

Quelques opérations engagées :

- **RESTAURATION DU VIÉRAN AVAL**

Préparation des études préalables et de la **maîtrise d'œuvre**

- **RÉTABLISSEMENT DE LA FRANCHISSABILITÉ PISCICOLE SUR LE LAUDON**

Etude d'opportunité de l'aménagement des seuils Monetier et Bergeret pour la montaison par la truite de lac

- **ENTRETIEN DES COURS D'EAU**

Réflexion / **modalités d'intervention du Grand Annecy**

Chantier test démarré sur le Nant de Bluffy

SUITES À DONNER :

**METTRE EN ŒUVRE LES ACTIONS DU CONTRAT DE BASSIN 2020-2022
(3,2 M€ SUR LA GEMAPI)
+ OUTILS CONTRACTUELS (CTENS...)**